

## Compte-rendu de la réunion du programme Forêts Anciennes : validation du protocole à l'échelle de la parcelle, 10 janvier 2012, Lyon

### Participants

- Jean André (REFORA)
- Bernard Bachasson (FRAPNA)
- François Boléat (FRAPNA)
- Yann Breull (FRAPNA Savoie)
- Benjamin Calmont
- Christophe Chauvin (IRSTEA Grenoble)
- Gilbert David (CORA FS)
- Benoit Dodelin (BMAF)
- Aubrée Flammier (ASTERS)
- Marc Fuhr (IRSTEA Grenoble)
- Guillaume Grosso (PNR des Bauges)
- Ornella Kristo (BMAF)
- Elsa Libis (REFORA)
- Cécile Sanspeur (FNCOFOR)
- Laure Vuinée (LPO Drôme)
- Anne Wolff (CREN Rhône-Alpes)
- Magali Rossi (WWF)

*Excusés : Alain Ladet, Corinne Bauvet, Jean-Baptiste Daubrée.*

Réunion en salle B25 du SERFOB, DRAAF Lyon, 14-17h.

### Ordre du jour

Validation des versions 1.0 des fiches d'évaluation complète et rapide de la naturalité des peuplements à l'échelle de la parcelle (annexées à la fin de ce compte-rendu).

Rappel : Une parcelle est définie comme une zone comprise entre 1 et 10 ha, homogène du point de vue :

1. du contexte stationnel,
2. du peuplement forestier,
3. de son histoire.

### Remarques générales sur le projet

Lors du pré-repérage des forêts, il serait intéressant de prendre en compte les zones placées en corridors écologiques (SRCE Rhône-Alpes).

### Remarques sur la fiche parcelle « Évaluation complète »

#### Généralités

Le système de seuils fixés en fonction de la hauteur dominante à la fois pour les strates et pour les diamètres des TTGB ne pose pas de problèmes.

#### Sentiment de Nature

RAS.

#### Nature

**Indicateur 4.** Il serait commode de n'avoir qu'un seul indicateur... modification de l'IBP ?

*WWF : Il est pertinent de conserver les 2 indicateurs, car ils n'évaluent pas la même chose. En prenant en compte les genres, l'IBP évalue la diversité des essences du point de vue de leur potentiel biologique, c'est pourquoi seuls les genres sont pris en compte. La capacité d'accueil de 2 espèces au sein d'un même genre est assez similaire.*

*En revanche, il est également important de tenir compte de la diversité en essences pour ce qu'elle représente en tant que telle. Si l'on prend l'exemple d'un peuplement mélangé de pin cembro et pin à crochets, la biodiversité associée à*

ces 2 essences sera similaire, mais la diversité spécifique au niveau des arbres sera néanmoins supérieure à celle d'une cembraie pure.

**Indicateur 5.** Cet indicateur est fortement biaisé par les compétences du notateur ainsi que les données dont on dispose au niveau de la parcelle analysée. Il est certes important de conserver une note concernant la patrimonialité, mais il faudrait l'ajouter uniquement a posteriori. On disposerait d'une note robuste, constituée d'indicateur fiable, et la note « patrimonialité » permettrait d'avoir une « confirmation » de la valeur écologique de la parcelle.

*WWF : La liste des espèces patrimoniales forestières utilisable à cette échelle va être travaillée de manière à ne conserver que les espèces les plus pertinentes en termes d'indications apportées sur le milieu (maturité, ancienneté des habitats forestiers), et identifiable par tout notateur (fiche d'identification de l'espèce ou des signes de présence de l'espèce).*

*Par ailleurs, il est possible de remplir un module complémentaire plus détaillé si le site présente des enjeux écologiques forts.*

*Les catégories de notation restent discutables et pourront être revues.*

**Indicateurs 7&8.** Au niveau graphique, le système de notation n'est pas clair. On a en effet intuitivement tendance à sommer les valeurs des cases. Il serait préférable de trouver un autre système.

*WWF : On peut envisager de supprimer les chiffres et de ne compter que les cases gris clair ou gris foncé.*

**Indicateur 10.** Précisez à partir de quelle taille un terrier est pris en compte (campagnol ?).

*WWF : Une liste des espèces éligibles figurera dans le guide technique.*

**Indicateur 11.** Classer le châtaignier comme non-indigène est soumis à controverses...

*WWF : La bibliographie établit le châtaignier comme archéophyte (introduite avant 1500). Dans une version antérieure de la fiche, il avait été proposé de moduler cet indicateur en fonction de l'impact sur la naturalité de l'essence non indigène, mais ce système s'avérait trop biaisé. Les peuplements de châtaignier seront néanmoins pris en compte dans l'inventaire, l'analyse étant multicritère, ils ne sont pénalisés que sur le critère d'indigénat.*

**Indicateur 13.** Qu'entend-on par « matorral » ?

*WWF : Végétation ligneuse (0,5-2 m) xérophile, généralement sclérophylle, des contrées soumises à un climat méditerranéen et résultant souvent d'une dégradation anthropique de la forêt. (Rameau)*

**Indicateur 14.** Les seuils définis sont pertinents en Méditerranée mais non adaptés aux peuplements de montagne ou de plaine, qui dépassent parfois les 60 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière. Est-il prévu une autre version de la fiche ou ne peut-on pas adapter les catégories comme pour le 4. ou le 9. en précisant quel seuil correspond à quel domaine biogéographique ?

*WWF : Les seuils maximum pourront en effet être revus pour les peuplements de montagne ou de plaine (les statistiques IFN, fournissant le maximum de surface terrière par région ou par essence permettra de les caler).*

**Indicateur 18.** Le nombre de carpophores peut dépendre de l'espèce : regarder la pluralité des espèces, car certaines viennent plus tardivement que d'autres. Qu'entend-on précisément par « polypore » ?

*WWF : Les carpophores des champignons lignicoles sont faciles à observer et souvent de bons indicateurs de la maturité du peuplement lorsqu'ils sont présents sur des arbres vivants. Il faut cependant être prudent, car l'abondance ou la fréquence des fructifications peut être aussi bien corrélée à l'ancienneté du couvert, qu'à un contexte de limite stationnelle de l'essence concernée, ou à l'histoire de la parcelle (dont la fréquence de l'usage du marteau) (Richard, comm. personnelle).*

**Indicateur 19.** Cet indicateur ne pose pas de problème à l'assemblée.

**Indicateur 24.** Il semble possible d'estimer le volume à l'œil après un petit entraînement avec l'aide terrain. Une série de photo illustrant différents volume/hectare pourrait être placée dans le guide.

*WWF : Une galerie de photos avec des variantes volis/chablis sera annexée au guide : le concours photo est ouvert !*

**Indicateur 26.** Il faut distinguer plaine et montagne (> 1200-1300 m). Une forêt « naturelle » en montagne fonctionne par éco-unité (100 m<sup>2</sup>) alors qu'en plaine l'éco-unité est l'arbre (10 m<sup>2</sup>). Pour les phases de vieillissement et d'écroulement, une surface minimale de 400 m<sup>2</sup> est plus appropriée que 100 m<sup>2</sup> (plusieurs arbres doivent être concernés pour que l'on puisse parler d'une phase).

WWF : Le seuil sera réévalué à 200 m<sup>2</sup> (taille d'une trouée en plaine), ce qui évitera de prendre en compte des arbres sénescents ou des chablis isolés.

**Indicateur 31.** La distinction entre labour et prairie suscite un débat : certes un sol ayant été labouré est bien plus perturbé qu'un sol n'ayant fait l'objet que de pâtures, mais si la parcelle apparaît comme pâturée sur l'État-major, on ne peut être sûr qu'elle n'ait pas été labourée auparavant : est-il donc nécessaire de distinguer ces 2 usages ?

WWF : La différence de notation est faible, mais il semble important de conserver cette distinction.

RAS sur les autres indicateurs.

#### **Autres indicateurs à ajouter :**

Il serait bien de maintenir au moins un indicateur sur les sols et humus avec trois regards :

- le type (sans aller bien loin, des tableaux permettent de distinguer),
- la diversité (homogénéité) : un usage accentué de la forêt homogénéise le sol (moins en montagne où la mosaïque reste, cf. Thèse Bernier),
- la couleur du profil est une indication de l'ancienneté (plus le sol est foncé, plus il est ancien).

WWF : L'évaluation de la naturalité des sols fait l'objet d'un module complémentaire, annexé à la fiche parcelle.

#### **Empreinte humaine**

*Remarque générale : Le système de notation est perturbant. Conserver les notes mais retourner les items, de manière à ce que les catégories ayant les notes les plus faibles (minimum d'empreinte, maximum de naturalité) soient à gauche, et celles qui ont les notes les plus élevés (maximum d'empreinte, minimum de naturalité) soient à droite de la fiche.*

**Indicateur 32.** Qu'en est-il des têtards, des « pins de boulange » ?

WWF : Ces arbres, ainsi que les autres dénominations locales des arbres agro-pastoraux sont assimilés aux arbres de forme champêtre.

Ajouter aux usages la récolte de litière, la récolte d'écorce (chêne-liège), et la culture sur brûlis.

WWF : La récolte de litière n'est pas usage discriminant, car il n'est pas visible 100 ans après : certes l'humus doit être moins épais mais dispose-t-on de référence fiable quant à l'épaisseur « naturelle » d'humus que l'on devrait trouver sur une parcelle ? Cet usage pourra en revanche être intégré dans le module d'approfondissement dédié à l'analyse de la naturalité des sols.

La récolte de liège sera placée dans la même catégorie que le gemmage.

Concernant la culture sur brûlis, la catégorie « sol favorable au labour » sera modifiée en « sol favorable à la culture ».

**Indicateur 33.** Il est relativement facile de distinguer une souche récente d'une souche ancienne, en revanche, il est délicat de distinguer une souche de 40 ans d'une souche de 60 ans...

WWF : Une étude donnant lieu à une typologie par essence et type de contexte (avec photos) sera réalisée dans le cadre du stage d'évaluation des plus hauts-lieux de naturalité.

**Indicateur 34.** Il faudrait inverser la catégorie « rejets de souche » et celle « plantation d'enrichissement » : une biodiversité très intéressante peut être trouvée dans les vieilles souches de taillis (notamment de hêtre).

WWF : Cet indicateur évalue l'empreinte humaine des modes de régénération appliquée au peuplement. En supposant que l'enrichissement soit fait avec des essences indigènes, la plantation aura un effet positif sur la diversité des essences, la structure du peuplement, et sur le long terme sur la maturité. La coupe de taillis quant à elle, favorise la création de microhabitats artificiels dans les souches, propices à une biodiversité d'espèces parfois patrimoniales, mais a un effet négatif sur les autres critères (structure, maturité).

#### **Empreinte potentielle**

Une partie des indicateurs d'empreinte potentielle sont peu pertinents à l'échelle d'une parcelle. Par ailleurs, il est peu cohérent d'avoir ces indicateurs en empreinte potentielle et de ne pas les retrouver en empreinte contemporaine.

WWF : Cette partie va être revue, chacune des catégories définies dans le guide technique.

**Indicateur 35.** Il est pertinent à cette échelle, les catégories sont définies selon le tableau de l'IFN suivant.

### Classes d'exploitabilité adaptées de l'IFN

		Classes de pente			
		0-15%	15-30%	30-40%	>40%
Classes de distance à une desserte	100m	TF	TF	M	M
	200m	F	F	D	D
	500m	F	M	D	TD
	1km	F	M	D	TD
	2km	M	D	D	TD

**Indicateur 36.** Le terme « exceptionnelle » peut signifier à la fois rare ou très grave, en préférer un autre ou le supprimer. Il existe en Ardèche une cartographie très précise du risque incendie.

*WWF : La catégorie exceptionnelle pourrait être supprimée. Cette pression peut s'évaluer à l'échelle de la parcelle. Sont à prendre en compte dans l'évaluation : l'inflammabilité<sup>1</sup> et la combustibilité<sup>2</sup> du peuplement (discontinuités horizontales ou verticales entre strates, type de litière feuilles/aiguilles, composition chimique des végétaux), les conditions climatiques (sécheresse, vent, exposition, pente, confinement, etc.), l'urbanisation et la fréquentation (interface milieu boisé, milieu urbanisé, mitage).*

**Indicateur 37.** La pression de défrichement peut s'évaluer à l'échelle d'une parcelle (risque de mise en culture), en fonction de la facilité d'accès, de la pente, de la fertilité des sols, de la valeur économique du bois.

**Indicateur 38.** Cet indicateur peut éventuellement n'être conservé qu'à l'échelle de la forêt.

**Indicateur 39.** Parle-t-on de la pression de chasse sur les populations de gibier ou sur le peuplement (dégâts dus à une surpopulation de gibier, aménagements, etc.) ?

*WWF : On parle bien de la pression de chasse sur les populations de gibier. Elle s'évalue à l'échelle d'une parcelle par la présence d'aménagements (mirador, agrainoir), de panneaux indiquant que l'on se trouve sur une zone chassée, ou tout autre signe de présence de chasseurs (cartouches vides...).*

**Indicateur 40.** L'indicateur ne se comprend pas très bien.

*WWF : Cet indicateur concerne la pression d'abrutissement des grands herbivores sauvages sur le peuplement forestier (ainsi que les frottis et l'écorçage). Dans un écosystème naturel, les populations de gibier sont à l'équilibre et les dégâts au peuplement sont mineurs. Cet indicateur va donc plutôt évaluer les cas de surpopulation de gibier, dus à la fois à l'absence des grands prédateurs naturels et à l'augmentation des populations de gibiers favorisée par les chasseurs. Dans le guide technique, les catégories seront clairement définies à partir de la bibliographie existant sur le sujet (Hamard, Ballon).*

### Remarques sur la fiche parcelle « Évaluation rapide »

Il serait souhaitable de conserver les mêmes numéros d'indicateurs entre les 2 fiches, même si la numérotation de la fiche rapide sera de fait discontinuée.

*WWF : A-t-on réellement besoin de numérotter les indicateurs ?*

Cette fiche semble une bonne base de travail pour le socle commun d'indicateurs qui sera défini par la commission FRENE du REFORA. Il faudrait cependant conserver l'IBP, qui est notamment l'outil privilégié de la forêt privée.

### Conclusion

Les remarques du comité seront prises en compte pour la validation finale de la fiche. Cette validation aura lieu dans le courant du mois de février, une fois les discussions avec le comité terminées (réunion à Marseille le 24 janvier, à Montpellier le 25 janvier, réunions téléphoniques avec les autres membres non présents à ces réunions).

<sup>1</sup> L'**inflammabilité** caractérise la propension de la végétation à s'enflammer sous l'action d'une source ignée (indicateur de risque d'éclosion) et la rapidité de développement des feux naissants. Le facteur de déclenchement d'un feu étant généralement au ras du sol, ce sont les herbes sèches, la litière et les feuillages des buissons qui s'enflamment en premier. C'est pourquoi l'inflammabilité d'un peuplement dépend de sa structure, des essences présentes et de leur état phénologique.

<sup>2</sup> La **combustibilité** caractérise la propension de la végétation à brûler, aux plans de la vitesse de propagation, de l'énergie dégagée, de la production de flammes. Elle dépend de la structure et des espèces dominantes de la formation végétale. Elle permet une appréciation des difficultés de lutte. (IFN, 2003)

En Rhône-Alpes, le CEMAGREF analysera les protocoles (IBP, FRENE, WWF fiche complète et rapide, FRAPNA) à partir des données terrain qui seront relevées par différents acteurs entre les mois de mars et de juillet 2012 (PNR des Bauges, BMAF dans le Parc du Mercantour, WWF). Cette évaluation permettra d'aboutir à un socle commun d'indicateurs, qui sera utilisé pour tous les inventaires de forêts à haute valeur de conservation en Rhône-Alpes (cohérence régionale en regard du projet FRENE).